

Date de la convocation	23 mai 2024
Membres en exercice	174
Présents	62
Représentés	37

**CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024**

**n°D20240530 - 03**

**Objet : Participation employeur pour les contrats en santé et prévoyance**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Considérant** que Réseau31 verse une participation mensuelle aux agents pour la protection sociale complémentaire, pour les risques santé et prévoyance, dans le cadre du Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne ;

**Considérant** qu'il est proposé de réévaluer le montant seuil du salaire net imposable mensuel afin de calculer le montant de la participation employeur ;

**Vu** l'avis favorable du Comité social territorial en date du 18 décembre 2023 ;

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

**Décide**

**Article 1** : de réévaluer la participation employeur ainsi que suit :

Risque assuré	Forfait de base			Forfait majoré		
	Santé et prévoyance	Santé	Prévoyance	Santé et prévoyance	Santé	Prévoyance
Salaire net imposable mensuel	Supérieur à 2400 euros nets			Egal ou inférieur à 2400 euros nets		
Participation employeur	35 euros	15 euros	20 euros	48 euros	25 euros	23 euros

**Article 2** : la participation sera versée sur le bulletin de salaire pour l'un et l'autre des risques assurés.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**  
Président

